



LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 JUN 2019

Le 20 JUN 2019, à 19H le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DURST, Maire de Saint Martin des Combes.

PRESENTS : DURST Hervé, RITLEWSKI François, GOMBERT Cyrille, BOHNKE Raphaële, FINZEL Charles, MAUMONT Isabelle

ABSENTS : BOUCHARD DE LA POTERIE Micheline, FENECH-SOLER Michaël, MAZZOTTI Marco, SOMMER Yann

POUVOIRS : MME BOUCHARD DE LA POTERIE Micheline a donné pouvoir à Mr RITLEWSKI François – MR MAZZOTTI MARCO a donné pouvoir à Mr GOMBERT Cyrille

Secrétaire de séance : Mme BOHNKE Raphaële

Le Compte Rendu du conseil municipal du 08 AVRIL 2019 est approuvé à l'unanimité des présents et sera mis en ligne sur le site de la commune.

ORDRE DU JOUR

LE NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (OM)

LE PLAN DEPARTEMENTAL

Le Conseil Général de la Dordogne a réalisé le nouveau plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce document programme et planifie sur 10 ans les actions à mener dans le domaine des déchets.

Il fixe les priorités suivantes :

La réduction de la quantité et de la nocivité des déchets ;

- L'augmentation des performances des collectes sélectives ;
- Une amélioration du réseau des déchèteries ;
- Une modernisation et finalisation du maillage des installations de prise en charge et de valorisation des déchets ;
- Une instauration d'un pré-traitement des déchets résiduels avant enfouissement ;
- Des actions en faveur du développement de nouvelles filières de valorisation.
- **Mise en place de la redevance incitative en remplacement de la taxe des OM qui apparait sur l'avis de la taxe foncière : effectif janvier 2021**
- **Suppression de la collecte dite « porte à porte » mais implantation de points de collecte avec robotisation de la collecte dès début 2020**
- **Mise en place d'un nouveau système de facturation individualisée incitative qui prendra en compte le volume et non le poids des déchets non recyclables. L'objectif est d'optimiser le tri chez les administrés.**
- **Enquête usagers SMD3, Mise en place de la Redevance Incitative.**

Entre septembre et décembre 2019, le SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne ira à la rencontre des usagers de notre commune.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3, collectivité en charge de la gestion de nos déchets, doit récolter vos informations personnelles. Cette formalité obligatoire ne prendra que quelques minutes.

Nous comptons sur les habitants de la commune pour accorder le meilleur accueil à l'agent du SMD3 qui se rendra à votre domicile ou dans votre entreprise prochainement.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD (CCICP) SUITE AU RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX EN 2020

La commune de Saint Martin des Combes aura un représentant titulaire et un suppléant au conseil communautaire

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, désigne le Maire comme représentant titulaire et le premier adjoint comme suppléant.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD

Monsieur le Maire informe le Conseil des principaux points du rapport. Cependant, le rapport complet est mis à disposition pour consultation à la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, prend acte de ce rapport

RAPPORT DE L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil des principaux points du rapport. Le rapport complet est mis à disposition pour consultation à la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, prend acte de ce rapport

RENOUVELLEMENT DU CDD DE MME CLUZEAU

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler le contrat de Mme CLUZEAU jusqu'au terme du mandat, à savoir le 31 mars 2020 (les dates précises des prochaines élections municipales n'étant pas connu à ce jour).

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le renouvellement du contrat de Mme CLUZEAU

PRÉSENTATION DE MME LAURAT CANDIDATE POUR LE REMPLACEMENT DE MME CLUZEAU

Mme MOULHAC, ayant reçu une proposition d'emploi à plein, a décliné l'emploi à temps partiel de la mairie.

COMMISSIONS

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- **Catastrophes naturelles.** Monsieur le Maire présente une plaquette de la préfecture mise à disposition du public concernant la réhydratation des sols à l'origine des mouvements de terrains consécutivement à la sécheresse.
- **Le Scema de cohérence territoriale (SCOT) du pays de l'Isle en Périgord**

Le SCoT du Pays de l'Isle en Périgord va définir le projet d'aménagement pour les 15-20 ans à venir. Après une première phase de diagnostic entre octobre 2016 et janvier 2018, puis de définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) jusqu'en novembre 2018, les élus ont construit la partie opérationnelle du SCoT : le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Afin de vous exposer ces prescriptions et d'en échanger, la Présidente de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, Marie-Rose VEYSSIERE, le Vice-président du Pays en charge du SCoT, Jacques AUZOU, l'élue Déléguée en charge du SCoT, Marie MOULENES, et le Président du Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, Pascal DEGUILHEM, ont le plaisir d'inviter les habitants, agriculteurs, acteurs économiques, associatifs, élus, à une réunion publique qui se tiendra le :

Mercredi 3 juillet 2019 à 18H00,

Salle Aliénor d'Aquitaine, Mussidan

Toutes les infos du SCoT sur :

<http://www.pays-isle-perigord.com/dispositifs/scot/>

Fait le 28 juin 2019

Le Maire

Communication du SMD3 (Syndicat Départemental des déchets de la Dordogne)

Enquête usagers SMD3, Mise en place de la Redevance Incitative.

Entre septembre et décembre 2019, le SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne ira à la rencontre des usagers de notre commune.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3, collectivité en charge de la gestion de nos déchets, doit récolter vos informations personnelles. Cette formalité obligatoire ne prendra que quelques minutes.

Nous comptons sur vous pour accorder le meilleur accueil à l'agent du SMD3 qui se rendra à votre domicile ou dans votre entreprise prochainement.

QUI EST CONCERNE ?

Tout producteur de déchets : propriétaires, locataires, entreprises, collectivités et associations de la commune.

COMMENT SE PASSE L'ENQUÊTE ?

1) INFORMATION

Vous serez informés de la visite de l'animateur du SMD3 dans votre boîte aux lettres et y trouverez également le formulaire que vous pourrez préremplir.

2) RECOLTE DES DONNEES

Si vous êtes présents, l'animateur récolte les informations nécessaires avec vous, il répond à vos questions et vous remet de la documentation.

Si vous êtes absents, vous pouvez soit :

- Remplir le formulaire reçu préalablement et le renvoyer par courrier
- Vous préenregistrer en ligne sur un site sécurisé
- Transmettre les informations demandées par téléphone
- Venir à la permanence qui sera proposée près de chez vous

POURQUOI CETTE ENQUÊTE ?

Aujourd'hui en Dordogne, les services publics de gestion des déchets sont financés par la T.E.O.M (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères), impôt local perçu en même temps que la taxe foncière et dont le montant varie en fonction de la valeur locative de l'habitation. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 impose, à l'horizon 2025, de réduire de 50 % la part des déchets ménagers à l'enfouissement (sacs noirs). Pour y parvenir, les élus périgourdins ont décidé de remplacer la TEOM par la redevance incitative dès 2021. Ce nouveau dispositif, plus juste car personnalisé et proportionné, ne portera que sur les sacs noirs et tiendra compte de la taille de chaque ménage et de sa réelle production de déchets. A partir de 2020 sur notre commune, un nouveau dispositif de collecte sera mis en place. Il s'agit de conteneurs aériens ou semi-enterrés nécessitant des badges d'accès pour la collecte en points d'apport volontaire.

Le SMD3 doit récolter vos informations personnelles afin de vous remettre votre carte d'accès permettant le dépôt de vos déchets sur les points d'apport et l'accès en déchèterie.